



# Comité administratif

---

## Nomination au Comité consultatif

Luxembourg, le 14 février 2025

**DECISION DU COMITE ADMINISTRATIF DU 14 FEVRIER 2025  
PORTANT SUR LA NOMINATION D'UNE MEMBRE DU COMITE CONSULTATIF**

LE COMITE ADMINISTRATIF

VU l'Accord relatif à une Juridiction unifiée du brevet, et notamment l'article 14 ;

VU les Statuts de la Juridiction unifiée du brevet, et notamment l'article 5 ;

VU la proposition de la part de la République portugaise en date du 5 décembre 2024 ;

A ADOPTE LA DECISION SUIVANTE :

**Article 1<sup>er</sup>**

Le Comité administratif, agissant d'un commun accord, nomme **Mme Eleonora Maria Pereira de Almeida Viegas** en tant que membre du Comité consultatif, pour un mandat de six ans.

**Article 2**

Lors de sa nomination, la membre du Comité consultatif devra déclarer par écrit qu'elle exercera ses fonctions en toute indépendance et ne sera liée par aucune instruction.

**Article 3**

La présente décision entrera en vigueur le 14 février 2025.

Fait à Luxembourg le 14 février 2025

Pour le Comité administratif

Signé Johannes Karcher

Le Président